

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

2° b) Appartenant à *la fabrique*

3° c) Autorisées par décret en date du ..

V. la 1^{re} page
d) ou ouvertes au culte à la date du ..
au moins du concordat

e) ou en service de temps immémorial.
probablement

4° f) Messes célébrées chaque année ...

deux messes chaque dimanche
g) — ou chaque mois.
à tour de rôle.

h) — ou chaque semaine

seulement un dimanche pour
procéder à la Vierge au malade

i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?

à Coadry messe tous les vendredis
du carême; prières le jeudi et

j) Y fait-on le catéchisme

prière pour chapelle le dimanche
chez; catéchisme impossible la

5° k) Distance en kilomètres de l'église

paroissiale. *de 6 à 8 1/2*

moins de 1/2 pour le Peuvren
trois fois kilomètres

l) État des chemins

bon, excepté en partie pour St
Paul et Peuvren

6° m) Chiffre de la population notablement

plus rapprochée de la chapelle ..

plus de 3000

n) Y assistant à la messe le dimanche.

de deux à trois cents et
pour quelques uns jusqu'à
de quelques milliers.

a) *St Paul*

a) *N.D. de*
Peuvren

a) *St Jean*

a) *St Adrien*

a) *N.D. de*
Plas-Scâit

a) *St Guenolé*
et 4^e Coadry

b)

b)

b)

b)

b)

b)

c)

c)

c)

c)

c)

c)

d)

d)

d)

d)

d)

d)

e)

e)

e)

e)

e)

e)

f)

f)

f)

f)

f)

f)

g)

g)

g)

g)

g)

g)

h)

h)

h)

h)

h)

h)

i)

i)

i)

i)

i)

i)

j)

j)

j)

j)

j)

j)

k)

k)

k)

k)

k)

k)

l)

l)

l)

l)

l)

l)

m)

m)

m)

m)

m)

m)

n)

n)

n)

n)

n)

n)

Observations particulières.

Nos sept chapelles existaient avant la révolution et ont été desservies par le clergé paroissial, au moins depuis la concordat; tous nos registres en font foi. Toutes ont été restaurées à différentes époques aux frais et au nom de la Fabrique; une seule, Stas-Scès, a été restaurée en entier, vers 1860.

Un décret de 1880, à propos d'un legs fait à quatre de ces chapelles, reconnaît qu'elles sont la propriété de la Fabrique.

Nos chapelles les plus rapprochées du Bourg, étant au moins distantes de trois kilomètres, rendent service aux habitants qui demeurent auprès de ces chapelles et à beaucoup d'autres qui sont à trois ou quatre kilomètres, et même davantage au delà de ces chapelles. C'est sinon sept kilomètres de moins pour eux, en comptant l'aller et le retour.

Comme on me demande les renseignements au plus tôt et qu'il m'est difficile de fournir un travail plus précis, je prie Monsieur l'archiviste de consulter les notes que j'ai adressées à l'Evêché précédemment.

Scès, le 16 Mai 1903

Caradeu
Curi

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Scès

QUESTIONNAIRE

1° Date d'érection.

aucune chapelle
privée n'a été ouverte
au culte et n'appuie
rien à la fabrique

2° Nom du propriétaire.

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois ..

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical.

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? ..

— A-t-il reçu le visa de
l'Evêché ? ..

Scès, le 16 Mai 1903

Caradeu
Curi